

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 21 (1876)  
**Heft:** 24

**Buchbesprechung:** Bibliographie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

#### BIBLIOGRAPHIE.

*Die Führung der Armee-Division*; praktische Studie für Offiziere aller Waffen und Grade, von E. Rothpletz, Oberst Divisionär, Commandant der V. schw. Armee-Division. Erster Theil: bis zum Gefecht. Zurich, Orell, Füssli & Co. 1876.

Sous ce titre, soit en français « De la conduite d'une division d'armée », M. le commandant de la V<sup>e</sup> division vient de publier la 1<sup>re</sup> partie d'un ouvrage en deux volumes, qui sera d'une grande utilité aux officiers supérieurs et d'état-major de l'armée suisse. C'est la substance des cours donnés par l'auteur dans les dernières écoles centrales, entre autres à l'école des lieutenants-colonels qui a eu lieu cet été à Liestall, cours à la fois théorique et pratique, basé sur une excellente méthode.

M. le colonel-divisionnaire Rothpletz, l'un des officiers supérieurs de notre armée, dit le *Journal de Genève*, qui se voulent avec le plus d'ardeur à leur tâche difficile, et qui cherchent par d'utiles publications à faire profiter autant que possible de leurs propres travaux l'ensemble des officiers suisses, avait déjà publié en 1869 un ouvrage sur l'*Armée suisse en campagne*, qui a été accueilli et apprécié comme il méritait de l'être par les juges compétents. Le volume qu'il livre aujourd'hui à la publicité a eu pour origine, comme il le déclare lui-même, le sentiment de sa propre responsabilité comme divisionnaire, qui l'a engagé à étudier de très près les règles générales d'après lesquelles devait être conduit et dirigé un corps de troupes combinées dans les diverses circonstances qui exigent de son chef une action indépendante et personnelle ; une fois ces règles formulées, il y a un grand intérêt à les rendre nettement saisissables par leur application à des hypothèses poursuivies jusque dans tous leurs détails. Si les études auxquelles le chef d'un corps d'armée s'est livré à ce double point de vue sont publiées par lui, et livrées ainsi aux réflexions du corps d'officiers qu'il commande, il en peut et il en doit résulter de grands avantages.

En effet, si ces officiers de leur côté les ont lues avec intelligence, au lieu des chances d'incertitudes et de malentendus, si grandes dans une armée de milice, il régnera entre le chef et ses officiers soit de l'état-major, soit de la troupe, une espèce d'entente préalable qui aura la plus heureuse influence sur l'exécution des ordres et des mouvements dans leur ensemble.

Telle a été l'intention de M. le colonel-divisionnaire Rothpletz, lorsqu'il a rédigé l'ouvrage dont nous parlons, si du moins nous l'avons bien comprise d'après son premier volume. Celui-ci contient ce qui est relatif à la mise sur pied d'une division, aux diverses manières d'approvisionner les troupes, et à la marche d'une division avec un objectif déterminé jusqu'au moment du combat.

L'exemple très intéressant et poursuivi dans tous ses détails que l'auteur donne d'une marche de ce genre est, cela va sans dire, une simple hypothèse dont le théâtre se trouve limité entre Bâle et Porrentruy, et il doit être suivi attentivement de point en point par le lecteur sur la carte Dufour.

Le second volume contiendra ce qui est relatif à la direction de la division pendant le combat.

D'autre part, nos lecteurs suisses liront sans doute avec intérêt l'appréciation qui est faite de l'ouvrage de M. Rothpletz, par le *Bulletin de la Réunion des officiers français*. On lit ce qui suit dans le dernier numéro, soit n° 51, de cette excellente publication hebdomadaire :

« On sait que la Suisse est divisée, au point de vue militaire, en huit arrondissements de division : la cinquième division comprend les cantons d'Argovie, de Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, cantons de langue allemande, ce qui ex-

M. le capitaine d'état-major Favey. M. le colonel Ceresole a, en outre, proposé qu'il soit demandé au comité central de faire figurer cette importante question du code pénal militaire à l'ordre du jour de la réunion générale de 1877 à Lausanne. — Adopté. »

plique déjà pourquoi cet ouvrage est pensé et écrit en allemand, et sert à faire comprendre le choix des nombreux exemples pris par l'auteur. Il expose d'ailleurs modestement dans sa préface qu'il l'eût écrit pour son instruction personnelle, s'il ne devait, par surcroît, provoquer les réflexions des officiers ; de fait, aucun ouvrage ne témoigne d'une étude plus patiente, d'un soin plus minutieux des détails. Il y a deux parties bien distinctes à envisager dans cette étude : 1<sup>o</sup> les principes qui doivent présider à la conduite des troupes et au service de sûreté dans les marches, cantonnements, bivacs, en un mot le service en campagne qui ne diffère pas essentiellement du nôtre ; 2<sup>o</sup> tout ce qui regarde la mobilisation de la division, le choix des lignes d'opération en partant de cette hypothèse que la division a devant elle sur le territoire de Belfort, un corps d'armée français prêt à violer la neutralité de la Suisse, à tourner les lignes de défense des Allemands et à surprendre le passage du Rhin par le pont de Bâle. Toutes les études topographiques du colonel, les exemples de cantonnements et de marches stratégiques dérivent de l'examen des éventualités qui peuvent se produire dans cette hypothèse. — Si l'on ajoute de nombreux exemples d'ordres de marche empruntés aux Allemands et dont nous avons vu les types si souvent répétés dans les ouvrages sur la dernière guerre, on aura une idée générale du traité en question.

« Le premier chapitre contient tous les détails de la mobilisation. — Appels par voie d'affiche et publications à haute voix. — Indication des lieux de rassemblement. — Répartition des hommes dans les différentes armes. — Calcul du nombre de chevaux de selle et de trait nécessaires et répartition par canton. — Si les prévisions du colonel sont exactes, la mobilisation doit être complètement terminée en sept ou huit jours, soit deux jours pour former et organiser les troupes, quatre à cinq jours pour se procurer les chevaux, un jour pour terminer ce qui n'aurait pu être fait, délai qui nous semble bien court vu la multiplicité des opérations à accomplir, et bien que la mobilisation des corps se fasse sur le territoire même où ils se recrutent. — La seule visite des hommes à leur arrivée au point de rassemblement et leur classement en propres et impropre au service doit déjà retarder notablement la marche des opérations.

« Le deuxième chapitre traite des cantonnements et du service de sûreté ; les principes exposés sont ceux admis dans toutes les armées européennes et pratiqués dans la nôtre depuis l'adoption des nouvelles théories. Le rôle de l'état-major relativement à l'étude des ressources du pays, les instructions à donner aux commandants des avant-postes, l'ordre de marche, la dislocation sont minutieusement décrits. — Le chapitre se termine par un exemple de cantonnement de la 5<sup>e</sup> division sur la frontière de Bâle. Le colonel Rothpletz suppose qu'une guerre est imminente entre la France et l'Allemagne, que la France a demandé au Bundesrat le passage pour ses troupes, ce qui lui a été refusé, tandis que l'Allemagne a reconnu la neutralité de la Suisse. — La fin du chapitre est relative aux cantonnements resserrés et aux bivacs.

« Le troisième chapitre traite des marches de guerre divisées en trois catégories : marches de rassemblement, marches d'opérations, marches de combats. La préparation et la direction des opérations par l'état-major sont déduites de l'étude des lignes d'opération et de la position que la division prend pour couvrir le Frickthal et la vallée de l'Ergolz. Cette position est soigneusement décrite. — Routes stratégiques, temps nécessaire pour les parcourir, étude topographique du pays compris entre l'Ill et la Birs, points d'attaque probables de l'adversaire, défense de Bâle par l'occupation du plateau de Volkensburg et de la ligne de partage des eaux de l'Ill et la Birs, ces différents sujets sont l'objet d'un examen critique très approfondi, suivi de longs renseignements sur la longueur des colonnes, la discipline de marche, la composition, la place et la distance des différents groupes (avant-gardes, gros, équipages divisionnaires, trains, etc.). Les

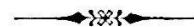
modèles d'ordre sont calqués sur les types allemands. Une troupe qui, dans des conditions difficiles, marche bien, se battrra bien. Un officier qui n'est pas en état de maintenir l'ordre dans sa troupe en marche, jouera un triste rôle dans le combat.

« En somme, ce chapitre renferme d'excellentes prescriptions à tous égards, notamment sur le service de sûreté apprécié au point de vue particulier de la Suisse, pays montagneux où le rôle des flanqueurs doit être rempli par de petites colonnes auxiliaires indépendantes de la colonne principale et se tenant en communication avec elle.

« Le troisième chapitre se termine par l'exemple d'une marche de guerre d'Aesch sur Porentruy par Grellingen, Laufen, la vallée de la Lucelle et l'Alle, avec un corps de flanqueurs opérant sur le flanc droit de la colonne. Il est impossible, surtout sans le secours d'une carte détaillée du pays, de suivre l'auteur dans les détails minutieux où il entre ; description de la route et de tous les chemins et sentiers qui y aboutissent, heures de départ de chaque fraction, instructions pour l'avant-garde, les patrouilles, tout est soigneusement prévu et noté. Cette marche se termine par un exemple de bivac sur un plateau au nord de l'Alle, et la discussion des différents cas d'attaque possibles et des positions à occuper. Le service des patrouilles donne lieu à des recommandations toutes spéciales : l'auteur blâme les dénominations diverses sous lesquelles le règlement les désigne (de découverte, rampantes, de reconnaissance), dénominations qui peuvent, dit-il, induire le chef en erreur sur le but à atteindre. Il estime que les patrouilles n'ont d'autre objet que d'éclairer le terrain et de découvrir l'ennemi, qu'elles peuvent changer de nature suivant les circonstances, et qu'on doit se contenter de leur assigner une mission.

« Cette première partie se termine par des tableaux donnant la décomposition de la division, avec les cantons où elle se recrute, les bivacs d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, d'une ambulance, d'une division, enfin le transport d'une division par chemin de fer.

« En résumé, il ne faut pas chercher dans cet ouvrage des principes nouveaux d'art militaire, mais il se recommande aux lecteurs comme un type d'analyse méthodique et approfondie, et comme méthode consciencieuse de terrain. Une bonne carte du canton de Bâle, un peu moins de profusion dans les exemples auraient rendu cette étude plus claire et plus attrayante. »



#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral vient d'accorder à M. le lieutenant-colonel Dr Rouge, à Lausanne, avec remerciements pour les services rendus, la démission qu'il sollicitait de ses fonctions de médecin en chef de la 1<sup>re</sup> division d'armée. Cet officier supérieur est classé au nombre des officiers à la disposition de l'autorité militaire supérieure. Il est remplacé par M. le lieutenant-colonel Dr Engelhard, de Morat.

Un premier envoi de 500 signatures demandant la révision des statuts de la société fédérale des carabiniers vient d'être expédié au Comité central ; on sait que, d'après les statuts actuels, il suffit de 300 signatures pour que la question de révision doive être soumise à la société. Le comité d'initiative continuera néanmoins à recueillir des signatures ; celles-ci doivent être transmises à M. Ed. Attenhofer, à Zurich.

Le dimanche 10 décembre dernier, a eu lieu à Berthoud la réunion de la société de cavalerie de la Suisse centrale. MM. Feller, commandant, et Schmid, capitaine, ont présenté à l'assemblée deux travaux : le premier sur l'élève des chevaux dans le canton de Berne au 18<sup>e</sup> et au 19<sup>e</sup> siècle ; le second, sur son voyage en Allemagne pour l'achat de chevaux de remonte. Il a été voté sur le fonds de la société une somme de 100 fr. en faveur du monument Dufour.

**St-Gall.** — Le *National Suisse* donne les intéressants renseignements ci-après sur la célébration du 46<sup>e</sup> anniversaire de l'insurrection nationale polonaise :